

AFFAIRE GRONDIN / VICTORIA

PLAINTES EN "DIFFAMATION" VICTORIA-FOURNEL et (sur ordre) LAMY-CHARRITAT

HARCELEMENT JUDICIAIRE ORGANISE

DATE	PLAIGNANTS	HUISSIER	JURIDICTION-MAGISTRAT	AUDIENCES-DECISIONS
27/12/2007	VICTORIA-FOURNEL	MAYER	citation à comparaître (Tribunal correctionnel)	pour diffusion publique le 29/02/2008 M. MORGAN, Président du Tribunal correctionnel
* du 27/12/2007 au 29/02/2008 : 65 jours d'angoisse...				
<i>A noter que le 27 décembre est la date anniversaire du permis de construire de complaisance que je conteste ; Ce même jour, ma voiture est sacagée au 4ème étage du parking de Ste Anne. Mr MAYER me contraint d'aller chercher, en vain, la citation à son étude alors qu'elle est déposée à 2 pas de chez moi, à la mairie annexe de mon quartier...</i>				
27/12/2007	LAMY-CHARRITAT	MAYER	citation à comparaître (Tribunal de proximité)	pour diffusion <u>non publique</u> le 06/02/2008 M. DANDRADE, Juge de proximité
* du 27/12/2007 au 06/02/2008 : 40 jours d'angoisse...				
06/02/2008	LAMY-CHARRITAT		Juge de proximité M. DANDRADE	INCOMPETENT ! renvoi au Tribunal de Police
* du 06/02/2008 au 18/04/2008 : 78 jours d'angoisse...				
29/02/2008	VICTORIA-FOURNEL		Tribunal correctionnel M. MORGAN	Demande de consignation de 1 000 € à chaque plaignant Renvoi verbal au 25/04/2008
* du 29/02/2008 au 25/04/2008 : 57 jours d'angoisse				
06/03/2008	LAMY-CHARRITAT	MAYER	citation à comparaître	Tribunal de Police le 18/04/2008
* du 06/03/2008 au 18/04/2008 : 44 jours d'angoisse				
01/04/2008	FOURNEL			consignation non réglée au 01/04/08 = caducité de sa plainte
04/04/2008	VICTORIA-FOURNEL	MAYER	citation - erronée - à comparaître à la cour d'Appel (!), le 25/04/08 à 10H00	
<i>Il s'agit d'une "ERREUR" que j'ai dû, rudement, démasquer...</i>				
Nouvelle citation		MAYER	citation à comparaître au Tribunal correctionnel, le 25/04	
18/04/2008	LAMY-CHARRITAT		Tribunal de Police M. COURTAIGNE, Président	Demande de consignation de 350 € à chaque plaignant Renvoi verbal au 16/05/08
* du 18/04/2008 au 16/05/2008 : 29 jours d'angoisse				
DATE	PLAIGNANTS	HUISSIER	JURIDICTION-MAGISTRAT	AUDIENCES-DECISIONS
25/04/2008	VICTORIA-FOURNEL		Tribunal correctionnel M. MORGAN	Délibéré prévu pour le 06 juin 08

DATE	PLAIGNANTS	HUISSIER	JURIDICTION-MAGISTRAT	AUDIENCES-DECISIONS
<i>Convoquée à 10 h, présente à 9h30. "Reçue" à 15 heures (journée sans nourriture...). Totalement épuisée, le Président MORGAN me dispense de me présenter le 06/06. Il me fera savoir sa décision...</i>				
* du 25/04/2008 au 06/06/2008 : 43 jours d'angoisse				
16/05/2008	LAMY-CHARRITAT		Tribunal de Police Juge inconnue	Consignations versées (Par qui ??) Renvoi verbal au 20 juin 08
* du 16/05/2008 au 20/06/2008 : 36 jours d'angoisse				
06/06/2008	VICTORIA-FOURNEL		Tribunal correctionnel M. MORGAN (irrégularités...)	Condamnation en mon absence ; aucune information apportée...Pas de jugement expédié (empêchement d'appel de ma part) ; plainte M. FOURNEL caduque
20/06/2008	LAMY-CHARRITAT		Tribunal de police (M. COURTAIGNE + M. MUGUET !)	je ne suis pas venue, car Mme LAMY et M. CHARRITAT auraient "retiré leur plainte...". En fait, ils n'ont pas voulu régler leur consignation, ce qui annule leur plainte, mais la nouvelle municipalité l'a fait à leur place par erreur.
<i>N'étant pas venue, je ne sais pas ce qui s'est passé...</i>				
11/07/2008	LAMY-CHARRITAT		Tribunal de police (M. COURTAIGNE + M. MUGUET !)	Non informée de la date de l'audience. Condamnée en mon absence...
24/07/2008	VICTORIA-FOURNEL	FAU-ALBERT	Citation à comparaître devant la Cour d'Appel par le Procureur Général DOUMAS le 04/09/2008 à 8h 30	
* du 24/07/2008 au 04/09/2008 : 43 jours d'angoisse				
du 30/07/08 au 06/07/08	LAMY-CHARRITAT	MAYER		
<i>Malgré le zèle de l'Etude MAYER pour faire obstacle à déclaration d'appel de ma part, en programmant la signification hors délai de la décision du Tribunal de Police (M. COURTAIGNE) du 11/07/08, j'ai réussi à déjouer ce énième PLAN et obtenu application du droit.</i>				
11/08/2008	LAMY-CHARRITAT		je fais appel de la condamnation du 11/07/08	
04/09/2008	VICTORIA-FOURNEL		Cour d'Appel Chambre correctionnelle Président PROTIN et S.Proc BAUD	Brillante plaidoierie de M. CHICAUD en défense des 2 "victimes"
<i>Je suis "reçue" après une journée entière d'attente, sans nourriture (ainsi que les 5 personnes venues sur ma demande, en qualité d'observateurs de cette prestation, restées seules, figées de fatigue dans la salle vide de public)...Cela fait partie d'uns stratégie délibérée d'affaiblissement de la "partie" à réduire, à détruire...Mais oui ! je l'ai déjà expérimentée à l'audience du tribunal Correctionnel (M. MORGAN) du 25/04/08...</i>				
07/10/2008	LAMY-CHARRITAT	FAU-ALBERT	citation à comparaître à la cour d'Appel du 30/10/08	sur appel de ma part...
* du 07/10/2008 au 30/10/2008 : 24 jours d'angoisse				
DATE	PLAIGNANTS	HUISSIER	JURIDICTION-MAGISTRAT	AUDIENCES-DECISIONS
30/10/2008	LAMY-CHARRITAT		Cour d'Appel Chambre correctionnelle Président PROTIN et S.Proc BAUD	*Intervention <u>inacceptable</u> de M. CHICAUD (non "constitué" par les parties...!) * Prise en considération <u>irrégulière</u> d'une demande de renvoi de celui-ci par M. PROTIN (Renvoi au 06/11/08)

DATE	PLAIGNANTS	HUISSIER	JURIDICTION-MAGISTRAT	AUDIENCES-DECISIONS
<i>NB : les 2 plaignants ont retiré leur plainte sans en informer M. CHICAUD ; d'où son dépit, lui qui continuait son œuvre, "missionné" par M. VICTORIA... Une semaine de "gagnée"...</i>				
06/11/2008	VICTORIA-FOURNEL		Cour d'Appel Chambre correctionnelle Président PROTIN	DELIBERE. Les condamnations prononcées par M. MORGAN le 06 juin 08 ont été multipliées par 5 pour les "réparations" aux "victimes" (750 € chacune au lieu de 150 €) et par 9 (!) pour les frais de justice (800 € au lieu de 90 €)
<i>Ni M. MORGAN, ni M. PROTIN n'ont tenu compte de la caducité de la plainte de M. FOURNEL.... Cette dernière décision est donc irrégulière.</i>				
06/11/2008	LAMY-CHARRITAT		Cour d'Appel Chambre correctionnelle Président PROTIN et S.Proc BAUD	A la suite du "RENVOI" indument accordé à l'avocat fantôme par le M. PROTIN, M. CHICAUD est (enfin !) absent...
<i>NB : Manifestement l'étude de ce cas pose un très, très gros problème décisionnel à M. PROTIN. Il commence à vouloir me faire accroire que le désistement des plaignants rend nul mon appel.... et les condamnations en 1ère instance ?? M. PROTIN tombe dans un océan de perplexité...! Il réfléchit, hésite, ne parvient pas à prendre en compte l'intervention d'une de ses assesseurs en secours d'information. INCROYABLE ! Le délibéré est fixé au 20 novembre prochain.</i>				
<i>* du 06/11/2008 au 20/11/2008 : 15 petits jours d'angoisse, ce n'est pas à dédaigner...</i>				
20/11/2008	LAMY-CHARRITAT		Cour d'Appel Chambre correctionnelle Président PROTIN et S.Proc BAUD	DELIBERE. *l'action de plainte en diffamation s'éteint suite au désistement des 2 plaignants... * je fais confirmer par M. PROTIN (c'est le moins !) que les condamnations en 1ère instance tombent également... on ne sait jamais... mais il a fini par "trouver"...

P.S. : AUTRES PROCEDURES GENEREES PAR L'AFFAIRE EN CAUSE :

* TRIBUNAL ADMINISTRATIF

du 07/03/2007 au 15/11/2007

Sur mes 3 requêtes (référé suspension de travaux et annulation du permis de construire de complaisance du 27/12/2006). Toutes 3 rejetées par les décisions partisanes du président CARBONNEL (voir mon courrier de mise en cause du 23/10/2007).

* TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE

à partir du 13/11/2007

Les GRONDIN m'assignent en justice, par 2 fois, pour obtenir leur "DROIT" de "TOUR d'ECHELLE". Débutés une première fois, ils persévèrent (la procédure est encore en cours aujourd'hui...).

* SAISINES en plainte de ma part auprès du Procureur de la République MUGUET :

- agression du 12/11/2007

- réitération de plainte pour construction illégale du 28/05/2007

- dégradation de véhicule du 27/12/2007

Plaintes simplement ignorées ou classées sans suite...